



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

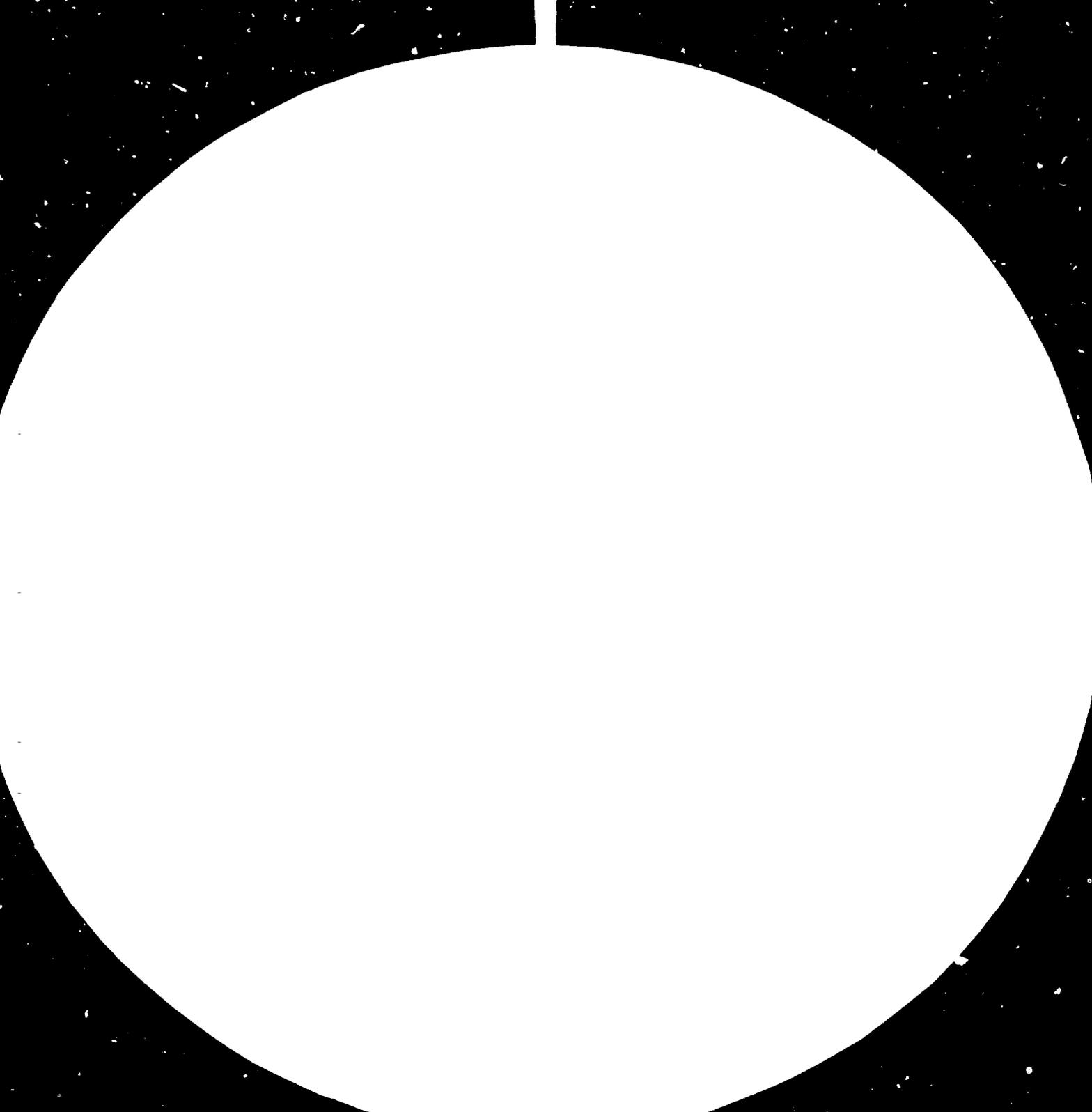
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





10043-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.325/11
14 octobre 1980

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Cinquième Réunion de directeurs de services
d'enregistrement, de transfert des techniques
Buenos Aires (Argentine), 15-19 septembre 1980

Rapport

Rédigé par
le Secrétariat de l'ONUDI

~~0012.5~~

0012.5

80-45295

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. RESUME DES DEBATS	10
<u>Annexes</u>	
I. Liste des participants	14
II. Liste des documents	17

INTRODUCTION

La cinquième Réunion de directeurs de services d'enregistrement de transfert des techniques a eu lieu à Buenos Aires, du 15 au 19 septembre 1980, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et du Gouvernement argentin.

La réunion avait essentiellement pour but de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la précédente réunion des directeurs des services d'enregistrement de transfert des techniques, tenue à Lisbonne du 8 au 10 octobre 1979, en ce qui concerne, entre autres, le Système d'échanges de renseignements techniques (SERT) et la coopération entre les services d'enregistrement qui y participent. La réunion a également permis d'étudier certains documents sur l'expérience acquise par les services d'enregistrement représentés et sur l'orientation de leurs travaux futurs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Questions générales

1. La phase initiale du Système d'échange de renseignements techniques est une réussite, qu'a confirmé l'accroissement du nombre de pays participants. Tous les moyens disponibles devraient être mis en oeuvre pour aider les nouveaux pays participants à créer un service d'enregistrement.
2. Cependant, le Système doit être élargi en même temps qu'approfondi, de façon à couvrir d'autres domaines que l'échange d'informations. Cette croissance doit, bien entendu, être conforme à l'appareil législatif, économique et politique de chacun des pays membres. Le Système devrait devenir un instrument au service des responsables des pays en développement pour les questions relevant du transfert des techniques. De plus, les pays participants devraient accroître leur coopération, tant bilatéralement que par l'intermédiaire de l'ONUDI.
3. L'extension du Système est souhaitable, notamment dans les domaines suivants :
 - a) Réduction d'études sectorielles, consacrées en particulier aux divers aspects du retard technologique des pays en développement et aux pratiques commerciales restrictives des vendeurs de techniques qui sont néfastes à ces pays;
 - b) Documentation sur les nouveaux domaines du transfert des techniques - micro-électronique, bio-ingénierie, énergies de remplacement, etc., - et sur les pratiques commerciales restrictives qui peuvent être imposées dans ces domaines aux pays en développement;
 - c) Interprétation par les receveurs et les cédants des politiques gouvernementales relatives au transfert des techniques, afin que les gouvernements puissent donner à leur politique l'orientation souhaitée et élaborer des directives, notamment en ce qui concerne les achats de techniques et la promotion, la commercialisation et l'exportation des techniques nationales. Des études comparatives portant sur plusieurs pays seraient particulièrement utiles;

- d) Renforcement du pouvoir de négociation des pays grâce au développement des échanges d'informations à une meilleure information sur les sociétés transnationales et autres vendeurs de techniques, à l'élargissement du rôle de surveillance des services d'enregistrement, à un recours accru aux services consultatifs technologiques de l'ONUDI, à la formation du personnel intéressé (journées d'études, échanges bilatéraux d'experts, etc.).
4. Aucune des recommandations ci-dessus n'impose d'obligation aux membres du SERT, et chaque pays se conformera, dans les études qu'il entreprendra, à sa législation particulière et aux limitations juridiques ou autres, qui lui sont propres.
5. Il ne faudrait pas qu'un manque de crédits fasse obstacle à l'expansion du SERT, dont l'utilité est d'ores et déjà prouvée et dont les possibilités peuvent et doivent être développées dans les directions indiquées. Les fonds nécessaires étant comparativement peu élevés, il serait bon, non seulement que l'ONUDI continue à financer toutes les activités actuelles du Système, mais encore que des crédits supplémentaires soient procurés par d'autres éléments du système des Nations Unies, tels que le Programme de chiffres indicatifs de planification (CIP), les Services industriels spéciaux ou le Fonds de développement industriel des Nations Unies. L'ONUDI devrait en particulier établir pour le troisième cycle de programmation des CIP, un avant-projet de proposition que les gouvernements des pays participants pourraient présenter aux bureaux locaux du PNUD. Les services d'enregistrement devraient également étudier la possibilité de prendre eux-mêmes en charge une partie des frais découlant de leur participation au SERT.
6. Il faudrait mieux informer les autres pays des moyens qu'appliquent les pays participants pour résoudre les problèmes relatifs au transfert des techniques (particulièrement en ce qui concerne les pratiques commerciales restrictives des vendeurs). Des contacts établis bilatéralement ou dans le cadre du SERT permettraient de comparer les expériences. Ces échanges seraient d'une grande utilité pour les décideurs des pays en développement.
7. La documentation relative à la réunion entre les directeurs de certains services d'enregistrement et la Licensing Executives Society (LES), tenue à Helsinki les 11 et 12 septembre 1980, devrait être transmise par l'ONUDI aux autres services d'enregistrement. Ces échanges avec la LES, qui fait preuve d'une meilleure compréhension des préoccupations des pays en développement, devraient se poursuivre. Les pays industrialisés et la LES pourraient également recevoir le bulletin du SERT (TIES Newsletter).

8. Le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a déjà mis à la disposition du SERT une information et une documentation abondante et utile : l'ONUDI a donc demandé au Centre de lui communiquer des renseignements plus détaillés sur ces sociétés et en particulier sur les sociétés qui travaillent dans les nouveaux domaines technologiques mentionnés ci-dessus. Ces liens avec le Centre sont profitables et devraient être renforcés : l'ONUDI devrait prendre les mesures nécessaires à cet effet. Les membres du SERT devraient faire tout leur possible pour utiliser les services consultatifs qu'offre le Centre au sujet des sociétés transnationales et de leurs programmes de formation. Les pays en développement pourraient ainsi accroître leur pouvoir de négociation.

9. Les informations sur les transferts de techniques, obtenues de sources aussi diverses que celles mentionnées ci-dessus, devraient être utilisées au mieux. Il conviendrait de constituer à cette fin une réserve d'informations qui serait largement utilisée pour la formation, les journées d'études, les monographies, etc.

Activités diverses

10. Pour faire progresser la coopération entre les services d'enregistrement de transfert des techniques, des activités devraient être entreprises dans quatre directions principales, conformément aux recommandations du document ID/WG.325/6 :

Assistance technique de l'ONUDI à ces services, en coopération avec les services d'enregistrement d'autres pays;

Continuité et expansion du SERT;

Voyages d'études pour le personnel des services d'enregistrement, échanges de données d'expérience grâce à des programmes d'information, rapports, enquêtes sectorielles et ateliers de formation;

Réunions annuelles des directeurs des services.

11. Des études, sur le secteur pharmaceutique, devraient être établies par certains services d'enregistrement, conformément aux indications contenues dans le document ID/WG.325/10, "Proposed guidelines for analysis of specific industrial sectors" (Directives proposées pour l'analyse de certains secteurs industriels).

12. Le document sur les pratiques commerciales restrictives constatées au Mexique dans les contrats de technologie devrait être achevé et traduit en anglais et en français.

13. Le formulaire de codage et les instructions qui ont été proposés pour le système parallèle et pour les contrats de services devraient permettre de réunir, à titre expérimental, des données sur les contrats de services à partir de janvier 1981.

14. Les services d'enregistrement participant au SERT devraient, par l'intermédiaire de l'ONUDI, échanger des résumés indiquant la manière dont ils examinent les contrats de services, les directives qu'ils observent, les règles qu'ils appliquent pour évaluer la rémunération demandée, les garanties d'exécution exigées, etc.

15. Le bulletin du SERT devrait conserver sa forme actuelle, mais offrir davantage d'articles provenant des services d'enregistrement membres et consacrés à leurs activités. Il devrait être distribué gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

16. Les tableaux de données du SERT I sur les secteurs industriels devraient rester tels quels, car ils sont adaptés aux besoins des services d'enregistrement.

17. La prochaine Réunion des directeurs de services d'enregistrement de transfert des techniques devrait avoir lieu dans la région d'Asie et du Pacifique, de préférence à Manille. Le représentant du Conseil philippin du transfert des techniques a accepté cette suggestion, sous réserve de consultations avec son Gouvernement et avec le Secrétariat de l'ONUDI. Il a provisoirement été décidé que cette réunion se tiendrait en novembre 1981.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les directeurs de 20 services d'enregistrement assistaient à la réunion. Cinq pays étaient représentés pour la première fois. L'annexe I donne la liste des participants.

La réunion était présidée par M. Jorge Fernandez Ocampo, Directeur du service national argentin d'enregistrement des contrats de licence et de transfert des techniques. Dans sa déclaration liminaire, M. Ocampo a mis en lumière l'importance des travaux de l'ONUDI dans le domaine du transfert des techniques, particulièrement sous l'angle du SERT.

Le Conseiller technique principal, responsable du programme technologique de l'ONUDI, après avoir évoqué le rôle de l'Argentine dans le développement économique du Tiers monde, a passé en revue les discussions sur le transfert des techniques qui avaient eu lieu les 11 et 12 septembre, à Helsinki, entre certains membres du SERT et la LES, et a souligné que le monde industrialisé portait un intérêt croissant au groupe du SERT.

M. Jorge E. Bustamante, Sous-Secrétaire technique du développement industriel, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministère argentin de l'économie.

M. José Alcides Rodriguez, Vice-Président de l'Institut national de technologie industrielle (INTI), où se tenait la réunion, a souligné que l'INTI était le premier institut chargé des contrats de transfert de techniques en Argentine.

En tant qu'ex-Président du groupe du SERT, M. Alexander Vaz Pinto, Président de l'Institut d'investissements étrangers du Portugal, a souligné les progrès enregistrés dans les échanges d'information par l'intermédiaire du SERT, en ajoutant qu'il faudrait, à l'avenir, favoriser des moyens de coopération plus directs.

Les participants, après avoir élu M. Badal Roy (Inde) Rapporteur, ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Expérience des pays en matière de transfert des techniques;
2. Rapport d'activité du SERT;
3. Financement des activités du SERT;

4. Promotion de la coopération entre les services d'enregistrement de transfert des techniques;
5. Orientation des travaux futurs des services d'enregistrement de transfert des techniques. La liste des documents présentés à la réunion est donnée à l'annexe II.

II. RESUME DES DEBATS

Expérience des pays en matière de transfert des techniques

La réunion a examiné le document sur les pratiques commerciales restrictives constatées au Mexique dans les contrats de technologie. Ce document passe en revue les clauses restrictives relevées dans 350 contrats environ, en les accompagnant de renseignements obtenus auprès des entreprises. En outre, ces clauses restrictives y sont rattachées à six dispositions particulières de la législation mexicaine sur la technologie.

On a fait remarquer que l'étude serait complétée ultérieurement par des communications provenant des services d'enregistrement participant au SERT. On a souligné, par ailleurs, la possibilité de l'utiliser pour la formation du personnel recruté par les services d'enregistrement.

On a suggéré d'ajouter, dans la version définitive de l'étude, un chapitre sur les problèmes posés par les pratiques commerciales restrictives et sur les politiques visant à les résoudre, et de publier cette version en anglais et en français, y compris l'introduction et le résumé.

Au cours des débats, les participants ont étudié diverses clauses restrictives à la lumière de l'expérience acquise par certains pays participant au SERT, et ils ont entendu un bref résumé des débats sur ce sujet de la réunion de l'ONUDI et de la LES, tenue à Helsinki.

Rapport d'activité du SERT

Les participants, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du SERT (ID/WG. 1/5), ont décidé que le nouveau système applicable aux contrats de services devrait commencer à fonctionner, à titre expérimental, à partir de janvier 1981.

Le projet de formulaire de codage et le projet d'instructions pour le système applicable aux contrats de services devraient rester tels quels pour une période expérimentale de un an. Les services d'enregistrement informeraient le Secrétariat de l'ONUDI du volume approximatif des données qui seraient communiquées tous les six mois, en lui indiquant dans quelle mesure ils participeraient au nouveau système sur les contrats de services.

Les participants, reconnaissant l'utilité du Bulletin du SERT pour les échanges d'idées entre services d'enregistrement, ont estimé qu'il devrait continuer sans changement, ni dans sa formule, ni dans sa teneur. On a suggéré que l'ONUDI demande aux services d'enregistrement de soumettre des articles à la rédaction du Bulletin, afin que celle-ci dispose d'une documentation suffisante et mise à jour.

Les tableaux utilisés pour les échanges de données du SERT I (niveau industriel), qui apportent aux services d'enregistrement les informations dont ils ont besoin dans ce domaine, devraient continuer à être utilisés dans leur forme actuelle.

Les études sur le secteur pharmaceutique indiquées dans le document "Proposed guidelines for analysis of specific industrial sectors" (Directives proposées pour l'analyse de certains secteurs industriels) (ID/WG.325/10) seraient exécutées par divers services d'enregistrement. L'ONUDI ferait tout son possible pour y contribuer si on le lui demandait.

Le représentant de l'Inde a informé les participants qu'il avait présenté à son Gouvernement la proposition de participation au SERT II A, et qu'une décision était attendue. La proposition ne devrait pas faire de difficultés.

Le représentant de la Chine a déclaré que son pays était disposé à commencer à participer au SERT dans certaines limites. Le Ministère de la construction mécanique fournirait des données pour le SERT I, ainsi que des informations plus détaillées sur certains contrats.

Le représentant du Nigéria a annoncé que son Gouvernement, qui avait approuvé sa participation au SERT II B, commencerait à fournir des données dès que le service national de transfert des techniques fonctionnerait.

Le représentant de la Yougoslavie a indiqué que la participation au SERT intéressait son pays, mais que des difficultés d'ordre juridique empêchaient celui-ci de prendre une décision dès à présent.

Le Secrétariat de l'ONUDI a signalé que, depuis la réunion du groupe du SERT à Lisbonne, le Guatemala avait accédé au nombre des participants au Système (les données seraient fournies à partir du moment où le service national d'enregistrement commencerait à fonctionner) et que la Colombie avait elle aussi commencé à participer activement au SERT I et au SERT II.

Les représentants des pays assistant pour la première fois à une réunion du SERT - Indonésie, Jamaïque, Pakistan, République-Unie du Cameroun et Togo -

ont déclaré qu'ils soumettraient le programme du SERT à leurs gouvernements respectifs, qui informeraient en temps voulu le Secrétariat de l'ONUUDI de leur éventuelle participation au Système.

Un fonctionnaire du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a décrit aux participants le fonctionnement du système d'information du Centre et a expliqué en quoi celui-ci pouvait être utile aux services nationaux d'enregistrement : renseignements détaillés sur les secteurs industriels et les entreprises, aide à la préparation des négociations avec les sociétés transnationales, etc.

Financement des activités du SERT

Le Secrétariat de l'ONUUDI a expliqué la situation financière actuelle: l'ONUUDI et les services d'enregistrement feraient des efforts accrus pour obtenir les moyens financiers nécessaires à l'exécution du programme dans les années à venir. Les participants ont affirmé que les difficultés financières ne devaient pas entraver l'exécution du programme, qui était d'une importance capitale et constituait un succès certain. Ils ont fait un certain nombre de suggestions, en proposant des formules de partage, notamment des coûts et en recommandant que les ressources du PNCD soient mieux exploitées.

Coopération entre les services d'enregistrement de transfert des techniques et orientation de leurs travaux futurs

Deux rapports de l'ONUUDI (documents ID/WG.325/6 et ID/WG.325/7) ont servi de support aux débats sur la coopération entre les services d'enregistrement et sur l'orientation de leurs activités futures. Les participants ont adopté toutes les suggestions faites dans ces documents, en soulignant particulièrement la nécessité d'élargir le champ d'activité des services d'enregistrement à des domaines tels que le renforcement de l'appareil technologique national et l'action en faveur des exportations de techniques. En ce qui concerne ce dernier point, les participants ont entendu un rapport préliminaire sur l'enquête que l'ONUUDI mène en Argentine et au Portugal au sujet des exportations de techniques par les pays en développement.

Les participants ont estimé que les services d'enregistrement déjà anciens, dont l'expérience est considérable, pourraient fournir aux services récemment créés une aide inestimable, soit de façon bilatérale, soit dans le cadre des programmes d'assistance technique et de services consultatifs technologiques de l'ONUUDI.

Les participants ont entendu un rapport du plus haut intérêt dans lequel le service argentin d'enregistrement des techniques décrivait ses activités entre août 1977 et juin 1980. Ils ont été d'avis que ce type de rapports analytiques jetait une lumière nouvelle sur la mise en oeuvre des politiques arrêtées par les pouvoirs publics et qu'il conviendrait d'en rédiger d'autres.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

A. Participants

Argentine

Jorge Fernandez Ocampo, Director, Registro Nacional de Contratos de Licencias y Transferencia de Tecnología, Buenos Aires

Roberto Castex, Jefe del Departamento de Información y Relaciones del Registro Nacional de Contratos de Licencias y Transferencia de Tecnología, Buenos Aires

Colombie

Myriam Zarate, Jefe, Sección Regalias y Tecnología Superintendencia de Industria y Comercio, Bogota

Chine

Zhang Bingyao, First Ministry of Machine Building, Beijing

Egypte

A. Taher, Director of Research, General Organization for Industrialization (GOFI), Le Caire

Wahby Wahba, Director General, Research, Promotion and Marketing, Foreign Investment Authority, Le Caire

Espagne

César Primo Miguel, Jefe del Servicio de Transferencia de Tecnología, Ministerio de Industria y Energía, Madrid

Guatemala

Jaime Valenzuela Sacher, Director Técnico, Unidad de Transferencia de Tecnología, Ministerio de Economía, Guatemala City

Inde

Badal Roy, Joint Secretary, Department of Industrial Development, Government of India, New Delhi

Indonésie

Ahwar Ibrahim, Deputy Chairman, Planning and Promotion, Investment Coordinating Board (BKPM), Jakarta Selatan

Jamaïque

Merline Smith, Scientific Research Council, Kingston

Malaisie

Muhamad Fauzi Omar, Assistant Director, Industries Division, Ministry of Trade and Industry, Kuala Lumpur

Mexique

J. Fuentes, Subdirector de Evaluación, Dirección General de Inversiones Extranjeras y Transferencia de Tecnología, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, Mexico

Nigéria

F.J. Okono, Federal Ministry of Science and Technology, National Office of Industrial Property, Lagos

Pakistan

Ghulam Ahmad, Joint Secretary, Economic Affairs Division, Government of Pakistan, Islamabad

Pérou

Jorge Gonzalez, Ministerio de Industria, Comercio, Turismo e Integración, Lima

Philippines

Rowena Santos Paguio, Technology Transfer Board, Industrial Technology Transfer Office, Ministry of Industry, Manille

Portugal

Alexandre de Azerdo Vaz Pinto, President, Foreign Investment Institute, Lisbonne

République-Unie du Cameroun

Antoine Edo, Deputy Directory of Industries, Ministry of Economy and Planning, Yaoundé

Togo

Dossevi Mathey-Apossan, Chef de la Division Industrie, Ministère de l'Industrie et des sociétés d'Etat, Lomé

Venezuela

Thais Hermoso de Gibbs SIEK, Caracas

Yougoslavie

Dragoljub Hadzi-Popovic, Senior Counsellor, Group for International Bilateral Economic and Technological Co-operation, Federal Committee for Energy and Industry, Novi Belgrad

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Ellen Seidensticker

Centre d'information des Nations Unies

Thelma O'Con Solorzano, Buenos Aires (Argentine)

Unité de technologie CEPAL/CNUDI

J. Izcue

Organisation intergouvernementale

Groupe andin

G. Gustavo Flores Guevara, Grupo Política Tecnológica, Junta del Acuerdo de Cartagena, Lima (Pérou)

B. Observateurs

Registro Nacional de Contratos de Licencias y Transferencia de Tecnología

Jorge Plaglilla, Rogelio Gomez, Juan B.M. Grasset, Ines Pietragalla, Luis Ravizzini, Alejandra Turri, Marcelo Jolly, Helena Noir, Enrique Mac Loughlin et Roberto B. Acosta

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

National experience in technology policies, the case of the Republic of Korea	ID/WG.325/1 (Point B de l'ordre du jour)
A comparative study of the technology transfer registries of selected countries; Report of the Philippine study tour	ID/WG.325/2
Argentine Experience on Technology transfer Law Application, August 1977 - July 1980	ID/WG.325/3 (Point 1A de l'ordre du jour)
Financing of the TIES activities, preliminary notes	ID/WG.325/4 (Point 2C de l'ordre du jour)
Progress and status report of the TIES system	ID/WG.325/5 (Point 2A de l'ordre du jour)
Promotion of Co-operation among technology transfer registries	ID/WG.325/6 (Point 3 de l'ordre du jour)
Future orientation on the work of the technology transfer registries	ID/WG.325/7 (Point 4 de l'ordre du jour)
Information paper; UNIDO's technology advisory services (TAS)	ID/WG.325/8
Provisional agenda (revised)	ID/WG.325/9
Proposed guidelines for analysis of specific industrial sectors	ID/WG.325/10 (Point 2B de l'ordre du jour)



